

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : **16**  
Nombre de présents : **10**  
Nombre de votants : **13**

**L'an deux mil vingt-cinq le 17 novembre à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur COQUELIN André, Maire.  
Date de la convocation : 13 novembre 2025

**PRÉSENTS** : MMES et MM COQUELIN André, PREAUD Freddy, ZIMMERLIN Francine, GIVRAN Sébastien, FEUILLATRE Catherine, MARGOUT Gérard, MARECHAL Laëtitia, LOR Jean-Michel, THURNE Dominique, JARRY Alice

**ABSENTS EXCUSES** : Mme FARRUGIA Martine donne pouvoir à M. COQUELIN André  
Mme BAZIL Marine donne pouvoir à M. GIVRAN Sébastien  
Mme BRIANCEAU Aline donne pouvoir à Mme MARECHAL Laëtitia  
M. MARAIS Sébastien  
**ABSENTS** : M. CHAIGNEPAIN Frédéric  
M. RIMBAULT Maxime

Mme FEUILLATRE Catherine a été élue secrétaire de la séance.

**OBJET : Rétrocession des voies et réseaux du lotissement « Le Hameau de la Marguerite »**

Le Maire expose au Conseil Municipal le souhait de l'indivision Le Gouvello de transférer les voies, réseaux et espaces verts du lotissement « Le Hameau de la Marguerite » dans le domaine public communal.  
Un rapport technique a été établi et il ressort que les travaux réalisés sont conformes aux prescriptions. Par conséquent, il est possible de procéder au transfert des voies, réseaux (eaux pluviales) et espaces verts du lotissement « Le Hameau de la Marguerite » dans le domaine public communal.

**Vu le rapport,**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité (13 voix pour, 0 contre, 0 abstention)** :

- **Accepte la cession gratuite** des équipements communs du lotissement « Le Hameau de la Marguerite » cadastrés comme suit :
  - AB 542 – superficie : 1 725 m<sup>2</sup>
  - AB 550 – superficie : 125 m<sup>2</sup>
  - AB 551 – superficie : 32 m<sup>2</sup>
  - AB 562 – superficie : 1 364 m<sup>2</sup>
- **Autorise Monsieur le Maire** à signer l'acte notarié à intervenir entre l'Indivision Le Gouvello et la commune, ainsi que tout document relatif à l'application de la présente délibération

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
André COQUELIN**

Signé électroniquement par : André Coquelin  
Date de signature : 19/11/2025  
Qualité : Maire de l'Aiguillon sur Vie

